



Exercice clos le 31 décembre **2025**

---

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## SUR LES COMPTES ANNUELS

Ecole à l'Hôpital, Association  
33 rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

[www.groupey.fr](http://www.groupey.fr)

A large blue triangle is positioned in the bottom right corner of the page, pointing towards the top right.

# Ecole à l'Hôpital, Association

Exercice clos le 31 décembre 2025

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Ecole à l'Hôpital,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association École à l'Hôpital, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

---

#### GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique  
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €  
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau  
international Moore Global.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Changement de méthode comptable* » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositifs des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans les notes « *Informations relatives au compte de résultat par origine et destination* » et « *informations relatives au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public* » de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, décrites dans les notes de l'annexe, sur la base des informations disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, les informations fournies dans les notes concernées de l'annexe et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

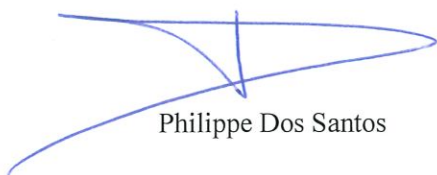
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Cyr-sur-Loire, le 5 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Groupe Y Audit



Philippe Dos Santos



Vincent Joste

# **COMPTES ANNUELS**

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)							
	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés							
	En cours, avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	16 849.91	16 849.91					
En cours, avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	16 849.91	16 849.91						
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres créances	24 009.00		24 009.00	51 148.80	27 139.80	53.06	
	Charges constatées d'avance (2)	3 306.00		3 306.00		3 306.00		
	Valeurs mobilières de placement	109 397.20		109 397.20	9 397.20	100 000.00	NS	
	Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	846 033.00		846 033.00	863 194.29	17 161.29	1.99		
<b>Total III</b>	982 745.20		982 745.20	923 740.29	59 004.91	6.39		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)							
	Primes de remboursement des emprunts (V)							
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	999 595.11	16 849.91	982 745.20	923 740.29	59 004.91	6.39		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	117 286.90		117 286.90			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
Autres	511 889.03		508 097.10		3 791.93	0.75	
Report à nouveau							
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	566.59		3 791.93		3 225.34	85.06	
<b>Situation nette (sous total)</b>	629 742.52		629 175.93		566.59	0.09	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	629 742.52		629 175.93		566.59	0.09	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
<b>Total II</b>							
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
<b>Total III</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	82 688.94		80 513.74		2 175.20	2.70
<b>Total IV</b>	82 688.94		80 513.74		2 175.20	2.70	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	94 887.88		79 635.65		15 252.23	19.15
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	27 070.86		31 914.97		4 844.11	15.18
Produits constatés d'avance	148 355.00		102 500.00		45 855.00	44.74	
<b>Total V</b>	270 313.74		214 050.62		56 263.12	26.28	
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	982 745.20		923 740.29		59 004.91	6.39	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

121 958.74

111 550.62

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	307 168.00		310 867.00		3 699.00	1.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	106 490.53		215 812.88		109 322.35	50.66
Dons manuels	449 999.71		326 345.16		123 654.55	37.89
Mécénats	89 310.40		63 484.57		25 825.83	40.68
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 560.00		3 320.14		1 760.14	53.01
<b>Total I</b>	<b>954 528.64</b>		<b>919 829.75</b>		<b>34 698.89</b>	<b>3.77</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	171 621.68		196 071.78		24 450.10	12.47
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	24 200.00		14 047.00		10 153.00	72.28
Salaires et traitements	606 773.39		553 636.70		53 136.69	9.60
Cotisations sociales	154 773.28		139 010.32		15 762.96	11.34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions	2 175.20		20 305.24		18 130.04	89.29
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	5.27				5.27	
<b>Total II</b>	<b>959 548.82</b>		<b>923 071.04</b>		<b>36 477.78</b>	<b>3.95</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>5 020.18</b>		<b>3 241.29</b>		<b>1 778.89</b>	<b>54.88</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 365.77		7 033.22		667.45	9.49
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
<b>Total III</b>	6 365.77		7 033.22		667.45	9.49
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	6 365.77		7 033.22		667.45	9.49
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	1 345.59		3 791.93		2 446.34	64.51
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>						
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	779.00				779.00	
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	960 894.41		926 862.97		34 031.44	3.67
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	960 327.82		923 071.04		37 256.78	4.04
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	566.59		3 791.93		3 225.34	85.06

# COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	195 801.00		279 297.00	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	195 801.00		279 297.00	
- Dons manuels	195 801.00		279 297.00	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	765 094.00		647 565.00	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	757 168.00		637 212.00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	7 926.00		10 353.00	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	960 895.00		926 862.00	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	777 241.00		703 505.00	
1.1 Réalisées en France	777 241.00		703 505.00	
- Actions réalisées par l'organisme	777 241.00		703 505.00	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	113 482.00		118 572.00	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	113 482.00		118 572.00	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	66 652.00		80 688.00	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	2 175.20		20 305.24	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	779.00			
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	960 329.20		923 070.24	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	565.80		3 791.76	

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N 31/12/2025 12</b>		<b>Exercice N-1 31/12/2024 12</b>	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	1 010 810.00		1 546 100.49	
Bénévolat	11 760.00		7 175.49	
Prestations en nature			36 300.00	
Dons en nature	999 050.00		1 502 625.00	
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	1 010 810.00		1 546 100.49	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>				

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	777 241.00		703 505.00		73 736.00	10.48
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	777 241.00		703 505.00		73 736.00	10.48
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	113 482.00		118 572.00		5 090.00	4.29
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	113 482.00		118 572.00		5 090.00	4.29
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	66 652.00		80 688.00		14 036.00	17.40
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	957 375.00		902 765.00		54 610.00	6.05
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	2 175.20		20 305.24		18 130.04	89.29
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>						
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	959 550.20		923 070.24		36 479.96	3.95

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	195 801.00		279 297.00		83 496.00	29.90
- Dons manuels	195 801.00		279 297.00		83 496.00	29.90
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	195 801.00		279 297.00		83 496.00	29.90
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	195 801.00		279 297.00		83 496.00	29.90

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>				

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	1 010 810.00		1 509 800.00		498 990.00	33.05
Réalisées en France	1 010 810.00		1 509 800.00		498 990.00	33.05
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			36 300.00		36 300.00	100.00
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>	1 010 810.00		1 546 100.00		535 290.00	34.62
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
Bénévolat	999 050.00		1 502 625.00		503 575.00	33.51
Prestations en nature			36 300.00		36 300.00	100.00
Dons en nature	11 760.00		7 175.00		4 585.00	63.90
<b>TOTAL</b>	1 010 810.00		1 546 100.00		535 290.00	34.62

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>				

**Commentaires:**

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature	11 760.00		7 175.49		4 584.51	63.89
Prestations en nature			36 300.00		36 300.00	100.00
Bénévolat	999 050.00		1 502 625.00		503 575.00	33.51
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 810.00</b>		<b>1 546 100.49</b>		<b>535 290.49</b>	<b>34.62</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	11 760.00		7 175.49		4 584.51	63.89
Prestations en nature			36 300.00		36 300.00	100.00
Personnel bénévole	999 050.00		1 502 625.00		503 575.00	33.51
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 810.00</b>		<b>1 546 100.49</b>		<b>535 290.49</b>	<b>34.62</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 982 745.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 954 528.64 Euros et dégageant un excédent de 566.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Changement de méthode**

Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement a notamment pour objet de clarifier et moderniser les règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs, ainsi que certaines informations à fournir dans l'annexe.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-4 du Plan comptable général.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, ce changement de méthode est appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs.

Les impacts liés à ce changement de méthode ne sont pas significatifs.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Informations générales complémentaires

L'Ecole à l'Hôpital est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui depuis 1929 propose de l'enseignement aux élèves malades de 5 à 25 ans à l'hôpital comme à domicile.

Présente dans plus de 38 hôpitaux en Ile-de-France, l'association suit chaque année plus de 3 900 jeunes élèves malades et une équipe de 490 enseignants bénévoles qualifiés donne près de 20 000 cours individuels et gratuits chaque année.

Les cours sont mis en place à la demande des équipes médicales hospitalières pour qui le cours fait partie du soin. Plus de 80% des élèves suivis sont collégiens et lycéens.

L'association délègue à 22 coordinatrices de scolarité salariées la responsabilité de mettre en œuvre sa mission sur le terrain. Elles font le lien au quotidien entre les équipes médicales hospitalières, les élèves malades, les enseignants bénévoles et le cas échéant les établissements scolaires d'origine des jeunes. Elles rendent compte à une directrice générale qui, met en œuvre les orientations stratégiques prises par le conseil d'administration. Il est composé de 17 membres et présidé par Madame Marie Aude Lemaire Motel.

### INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présenté selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public et les produits non liés à la générosité du public.

#### a)-Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Les salaires et charges sociales des coordinatrices de scolarité et de la responsable pédagogique sont affectés à 100% à la mission sociale ; ainsi que 100% des salaires et charges sociales de la responsable bénévolat, 60% des salaires et charges sociales de la directrice, et 60% des salaires et charges sociales de l'assistance administrative.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'un clé de répartition.

Les honoraires (Commissaire aux Comptes, Expert comptable, autres) sont affectés à 100% aux frais de fonctionnement.

#### b)-Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- \* Fonds publics
- \* Fonds privés
- \* Evènements de collecte et dons

#### c)-Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les abandons de frais des bénévoles sont affectés aux évènements de collecte.

Les charges et produits de gestion courant, ainsi que les produits financiers n'ont pas été reportés dans ce tableau

### INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes "Générosité du public".

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 850		
TOTAL	16 850		
TOTAL GENERAL	16 850		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 850	16 850
TOTAL			16 850	16 850
TOTAL GENERAL			16 850	16 850

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 850			16 850
TOTAL	16 850			16 850
TOTAL GENERAL	16 850			16 850

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	60 514	2 175			62 689
Autres provisions pour risques et charges	20 000				20 000
<b>TOTAL</b>	<b>80 514</b>	<b>2 175</b>			<b>82 689</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 514</b>	<b>2 175</b>			<b>82 689</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		2 175			

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	24 009	24 009	
Charges constatées d'avance	3 306	3 306	
<b>TOTAL</b>	<b>27 315</b>	<b>27 315</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	44 092	44 092		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 570	48 570		
Impôts sur les bénéfices	779	779		
Autres impôts taxes et assimilés	1 447	1 447		
Autres dettes	27 071	27 071		
Produits constatés d'avance	148 355	148 355		
<b>TOTAL</b>	<b>270 314</b>	<b>270 314</b>		

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
subventions publiques (départements, villes)	13 500
hôpitaux	293 668
partenariats entreprises	450 000
Total	757 168

#### **Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	22
Total	29

#### **Valorisation des contributions volontaires**

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :  
Les ressources liées aux bénévoles sont comptabilisées en hors bilan  
Cela représente :  
- nombre de bénévoles : 494  
- nombre de cours : 19 981 valorisées à 50 €(non chargé) / cours  
- nature du bénévolat : enseignement



## **TOURS**

Parc EQUATOP  
59 rue du Mûrier  
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Tel : 02.47.71.50.00



Exercice clos le 31 décembre **2025**

---

**RAPPORT SPECIAL**  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Ecole à l'Hôpital, Association  
33 rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

[www.groupey.fr](http://www.groupey.fr)

## Ecole à l'Hôpital, Association

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Association Ecole à l'Hôpital,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

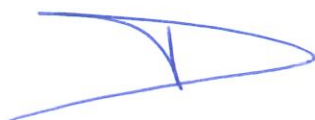
### Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint-Cyr-sur-Loire, le 5 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Groupe Y Audit



Philippe Dos Santos



Vincent Joste

#### GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique  
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau  
international Moore Global.



## **TOURS**

Parc EQUATOP  
59 rue du Mûrier  
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Tel : 02.47.71.50.00